# Mandat de prélèvement SEPA



Objet du mandat - Paiement participation et cotisations des activités 2019 2020 Rueil Culture Loisirs

Mandat de prélève	ement SEPA						
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association Rueii pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte con bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les condit avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois  Reference Unique Mandat : RUM (réservé à Rueil Culture Loi Paiement :1 fois (oct 19) 2 fois (oct et déc 19) 3 fois (oct,	I Culture Loisirs à envoyer des instructions à votre banque formément aux instructions de Rueil Culture Loisirs. Vous ions décrites dans la convention que vous avez signée n prélèvement autorisé.						
Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA						
Nom Prénom :	Nom du créancier : Rueil Culture Loisirs Adresse : 3, rue du Prince Eugène						
Pays : France	Code Postal : 92500 Ville : Rueil-Malmaison Pays : France						

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès

de votre banque.



# **BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 – 2020**

# Pour les réinscriptions : bulletin à retourner au plus tard le samedi 8 juin 2019

Adhérent	Responsable familial (si adhérent mineur)
N° adhérent : Nom :	Nom :Prénom :
Prénom :	Adresse:
Date de naissance :/	
Adresse:	Tél. port : Tél. travail :
	Courriel@
Activité(s) suivie(s) en 18/19 :	Personne à contacter en cas d'urgence (nom et tél.) :
Tél. portable :	
Tél. domicile :Tél. travail :	Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfants (noms) :
Courriel@	

Ruei	llois	Non Rueillois			
Enfant	Adulte	Enfant	Adulte		
20 €	32 €	28€	44 €		

L'adhésion est annuelle, nominative et non remboursable

Lieux:

CR = Edmond Rostand

ER = Ermitage RS = Rueil sur Seine AT = Athénée OR = Orangerie AG = Atelier Grognard RI = Riber

MA = Mazurières RS = Rueil sur Seine OR = Orangerie
CC = Camille Claudel BU = Buzenval RA = Relais des Arts

Activité	Nouvelle activité	Niveau *	Professeur	Durée	Lieu	Jour	Heure	Tarif	
	oui	non					l		
									€
									€
									€
						•		TOTAL	€

<sup>\*</sup>Niveau à déterminer avec le professeur s'il y a lieu.

Heure : pour les cours d'instruments, notez le créneau horaire souhaité. Vous devez contacter le site début septembre afin de connaître l'horaire attribué.

# **REGLEMENTS** (ordre des chèques : Rueil Culture Loisirs)

N° Adhérent	Total Réinscriptions							
	€							
	€					-		
	€	Octobre 19	Décembre 19	Février 20	Avril 20			
TOTAL FAMILLE	€	€	€	€	€			
ADHESION	ADHESION€				Visa de contrôle			
J'ai pris connai	Fiche reçue le : Par :							
J'autorise la di pour la commu	Saisie le :Par : Présentation justificatif □							
J'accepte de re	Règlement : ☐ Chèques ☐ Espèces ☐ CB * * selon les sites							
Signature	☐ Pass + 92 ☐ Prélèvement SEPA							
Les informations recueillies sont	Sur fiche de l'adh	érent n° :						

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous

souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à rgpd@rueilcultureloisirs.fr



# A l'attention des adhérents de Rueil Culture Loisirs (à conserver)

## **MODALITÉS DES RÉINSCRIPTIONS 2019 – 2020**

Afin de vous remercier de votre fidélité, nous vous proposons une <u>réinscription prioritaire</u> aux activités auxquelles vous avez participé, vous ou votre enfant, cette année 2018/2019.

Nous intégrons également dans le cadre des réinscriptions :

- Les changements de niveaux pour les pratiques corporelles et musicales.
- L'inscription à un cours d'instrument à 2 ou 3 ou collectif, avec une réduction dans le cadre de la « Formule Musique » (dans la limite des places disponibles).
- Les changements de lieux, d'activités et/ou demandes d'activités supplémentaires dans la mesure des places disponibles.

Vous pouvez consulter les jours, horaires et les tarifs des cours pour l'année 2019/2020 à l'accueil de chacun des sites à partir du 6 mai et sur notre site : <a href="www.rueilcultureloisirs.com">www.rueilcultureloisirs.com</a>
Le bulletin de réinscription joint est à remettre à l'accueil de l'un des sites entre le lundi 20 mai et le samedi 8 juin 2019, accompagné des règlements correspondants, établis à l'ordre de Rueil Culture Loisirs.

- 1 chèque pour l'adhésion 2019/2020 et 1 chèque du montant annuel des activités souhaitées, ou 2, 3 ou 4 chèques pour paiement fractionné, qui seront encaissés respectivement en octobre et décembre 2019, février et avril 2020 (Tarifs enfants jusqu'à 18 ans, à la date de réinscription).
- Vous pouvez également payer en carte bleue (selon les sites), en espèces et prélèvement SEPA.
- En cas de paiement par Pass + 92 et Rueil Pass loisirs un chèque de caution du même montant vous sera demandé

<u>Les réinscriptions incomplètes ne pourront être prises en compte</u> (rubriques non renseignées ou règlements non joints).

Les retours par mail seront acceptés, uniquement pour les paiements par prélèvement SEPA, ils doivent être envoyés à l'adresse suivante : **contact@rueilcultureloisirs.fr** 

# Attention! Aucune réinscription ne sera acceptée après le samedi 8 juin

Les inscriptions des nouveaux adhérents seront prises à partir du **mercredi 19 juin** aux accueils des 11 sites.

La <u>reprise des cours</u> aura lieu à partir du lundi 16 septembre 2019, selon le calendrier des séances 2019/2020

Comme toujours, les horaires définitifs des cours d'instrument seront confirmés début septembre, une fois les emplois du temps de chaque inscrit connus.

Pour cela, vous devez contacter le site concerné début septembre, afin de connaître <u>l'horaire attribué.</u>

Les réinscriptions étant un avantage réservé aux adhérents, nous vous rappelons qu'en cas de désistement de votre part à la rentrée de septembre, l'adhésion ne pourra être remboursée.

Vous souhaitant une excellente fin d'année et espérant vous revoir parmi nous à la rentrée, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.



# **RUEIL CULTURE LOISIRS**

# RÈGLEMENT DES ÉLÈVES - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

## ADHESION à Rueil Culture Loisirs

Cette dernière est annuelle, obligatoire et non remboursable. Son paiement est séparé du paiement des cours. Elle donne droit à des tarifs préférentiels sur les spectacles programmés par Rueil Culture Loisirs ainsi qu'à la participation à l'Assemblée.

Enfants: 20 € (Rueillois) et 28 € (non Rueillois). Tarifs enfants: jusqu'à 18 ans à la date d'inscription.

Adultes: 32 € (Rueillois) et 44 € (non Rueillois)

Tout salarié d'une entreprise rueilloise bénéficie sur justificatif du tarif « rueillois » pour les cours de « forme et bien-être» dispensés à l'heure du déjeuner par des enseignants de Rueil Culture Loisirs.

#### COURS

Les cours débutent le lundi 16 septembre 2019 et se terminent entre le 16 juin et 3 juillet 2020, selon le calendrier remis aux élèves avec la carte d'adhérent nominative. La participation à une activité est subordonnée à une inscription préalable. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte. Il est possible d'effectuer un cours d'essai sous réserve du paiement de l'adhésion et dans la limite des places disponibles. En cas d'absence d'un animateur le cours sera soit assuré par un remplaçant, soit reporté, soit remplacé par une répétition en cours d'année ou par l'audition/spectacle de fin d'année.

L'Association se réserve le droit de supprimer un cours collectif si le nombre d'adhérents inscrits est inférieur au nombre minimum d'élèves nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier. En ce cas, les cours seront remboursés au prorata des cours non effectués.

## PAIEMENT DES COURS

Les cours sont payables pour l'année entière, en une, deux, trois ou quatre fois lors de l'inscription. Les chèques sont prélevés en octobre, décembre, février et avril. Un justificatif de domicile (quittance d'électricité, gaz ou téléphone) est obligatoire.

En cas de prise en charge par un organisme (Comité d'Entreprise, C.C.A.S, Pass + 92, C.A.F, etc.), l'adhérent doit fournir dès le jour de l'inscription un chèque de caution du montant de l'organisme, accompagné du paiement du solde du coût de l'inscription.

# REMBOURSEMENT

Les demandes exceptionnelles de remboursement doivent être adressées au Président de l'Association dans les plus brefs délais, et ne sont pas acceptées au-delà des vacances de printemps. Elles sont prises en compte, avec justificatif et à dater de la réception de celui-ci, pour les cas suivants nécessitant l'interruption de l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire : déménagement, maladie ou maternité (de l'adhérente), mutation professionnelle. L'adhésion n'est pas remboursable.

## CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION

Il est demandé obligatoirement à tous les adhérents pratiquant la danse, la gymnastique ou le cirque quel que soit leur âge et doit être remis dès le 1er cours. A défaut, l'adhérent exonère Rueil Culture Loisirs de toute action concernant des dommages survenus lors de la pratique de son activité, en raison de son état de santé. La présentation du certificat médical d'absence de contre-indication est valable pour trois ans (décret n° 2016-1157 du 24/8/16).

#### RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les enfants n'étant sous la responsabilité de l'Association Rueil Culture Loisirs que pendant les heures de cours, les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur en arrivant sur le site, amener les enfants jusque dans la salle d'activité et venir les y chercher à la fin du cours. Par ailleurs, Rueil Culture Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

## ASSURANCE

Les adhérents sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile de Rueil Culture Loisirs pour l'ensemble de ses activités et engage les familles à la souscription d'un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer notamment des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels durant les activités physiques et sportives.

# ASSIDUITÉ, TENUE ET DISCIPLINE

Une assiduité régulière est demandée aux élèves, par respect du travail des animateurs. En cas d'absence, les parents sont tenus de prévenir l'accueil le plus tôt possible. Dans ce cas, le cours n'est pas remplacé.

Une tenue correcte est exigée. Le port de signes religieux ostensibles n'est pas autorisé dans nos établissements.

Les élèves doivent respecter le matériel mis à leur disposition dans les salles de cours et avoir un comportement correct.

Tout élève gênant le bon déroulement du cours peut être exclu, sans remboursement possible.

## FOURNITURES PÉDAGOGIQUES

Les élèves doivent acheter les partitions originales, les photocopies de partitions éditées étant interdites (loi du 11/3/1957).

Il est nécessaire, pour les cours de musique, de disposer de l'instrument choisi. Pour certaines activités particulières, une participation pourra être demandée pour fourniture du matériel pédagogique, tenue de danse ou costume du spectacle de fin d'année. Pour les cours d'arts plastiques enfants, les fournitures sont comprises dans le tarif. Pour les cours de beaux-arts adultes, les adhérents devront apporter leurs fournitures.

# CONTRÔLE DES PRESENCES EN CAS D'APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE RENFORCÉ

Pour des raisons liées à toutes formes d'urgences ou Plan Vigipirate renforcé, des consignes spécifiques peuvent être appliquées et devront être respectées par les adhérents. Les accès pourront être limités afin de renforcer la sécurité.

La Direction et les équipes des 11 sites sont à votre disposition pour tout renseignement ou suggestion particulière.